

Compte rendu de séance

Séance du 28 Septembre 2017

L'an 2017 et le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Area Bacchi sous la présidence de DARDONVILLE Alain Maire

Présents : M. DARDONVILLE Alain, Maire, M. DUBOIS Franck, Mme POUSSE Corinne, M. LEGUET Thierry, M. JAHIER Bernard, Mme CAPLAIN Joëlle, M. GASTECEL Jean-Jacques, Mme OGER Colette, Mme PASSEMARD Aline, Mme PLISSON Sabrina, M. TARTROU Arnaud, Mme GAUCHER Céline, M. MERY Cyrille,

Absente ayant donné procuration : Mme JUNCHAT Ghislaine à M. MERY Cyrille
Absent : M. PINTO Alexis

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 22/09/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme PASSEMARD Aline

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS
CONTRATS AIDÉS ET CDD CANTINE SCOLAIRE
INDEMNISATION DE SURVEILLANCE ALLOUÉE AUX PERSONNELS ENSEIGNANTS - D2017_043
PRIME DE NOEL AGENTS TERRITORIAUX
FACTURE ASSAINISSEMENT
POINT ZAC
INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 août 2017 est validé à l'unanimité des présents et représentés.

Madame Aline PASSEMARD est nommée secrétaire de séance.

Comptes rendus des commissions

Monsieur le Maire donne la parole à Corinne POUSSE et Céline GAUCHER pour la commission Animation Jeunesse.

Commission Ecole / Animation jeunesse / social

ECOLE : Madame Corinne POUSSE informe des effectifs de rentrée scolaire :

Classe de :

Monsieur BRULEY : 7 PS/14 MS

Madame GINDER : 7 PS/18 GS

Monsieur CHAMPALAUNE : 7 CP/8 CE1

Madame Zamora : 10 CE1/12 CE2

Monsieur MARTIN : 24 CM1

Madame BLONDEAU : 16 CM2

Madame Zamora directrice est déchargée 1 mercredi sur deux et le vendredi.

Un exercice d'évacuation aura lieu au restaurant communal avant les vacances de Toussaint.

JEUNESSE : Madame Céline GAUCHER informe qu'une réunion de préparation pour la journée d'Halloween aura lieu le 20/09.

Halloween se déroulera le mardi 31 octobre 2017 : Rendez-vous des enfants déguisés à 16h30 devant l'église, puis défilé et collecte de bonbons sous la surveillance des parents dans les rues du village. La soirée animée par l'école de musique de Traînou aura lieu à partir de 18h jusqu'à 19h30 à la salle polyvalente moyennant une participation de 2€ par enfant.

Une buvette adulte est prévue sur place.

Cigales et Grillon propose deux sorties durant les vacances de la Toussaint pour les adolescents : Aqua boulevard le 26/10 pour 37€ tarif commune, et Bubble Bump/Patinoire le 31/10 pour 26€ tarif commune.

SOCIAL : La séance de vaccination aura lieu salle Area Bacchi, selon les disponibilités de l'infirmière le 25 novembre 2017 de 10h00 à 12h00.

Monsieur le Maire précise que, suite aux problèmes rencontrés actuellement sur l'ouverture des portes des terrains de tennis, le renouvellement des cotisations et des adhésions est suspendu en attente de remise en état du matériel et du terrain.

Commission évènementiel

Madame Aline PASSEMARD informe que la commune de Rebréchien s'associera à l'opération "Octobre rose" destinée à promouvoir le dépistage du Cancer du sein. A cet égard, des flyers d'information seront proposés chez les commerçants ; la façade de la salle Area Bacchi sera également éclairée de rose pendant toute cette période.

Commission cadre de vie

Monsieur Thierry LEGUET précise que quatre barrières de sécurité simple croix, teinte Ral 6005, ont été positionnées par les services techniques route de Vennecy afin de sécuriser le cheminement piétonnier aux abords des commerces en lieu et place des blocs de béton. Les

jardinières placées face aux vitrines permettront quant à elles d'empêcher des intrusions de type voiture bélier. La commission cadre de vie n'exclut pas la mise en place de ce même genre de barrières à d'autres endroits de la commune.

Madame Sabrina PLISSON fait remarquer que le virage à l'angle de l'épicerie et du salon de coiffure reste dangereux.

Les lisses du stade de foot devraient être installées mi-octobre, par l'entreprise Richard Barbier.

Une jardinière a été mise en place à la salle polyvalente afin de délimiter le passage piétons du parking vers les équipements.

Madame Céline GAUCHER demande quand sera programmée la Commission Finances pour l'analyse des restes à réaliser.

Point pôle TURRF

Monsieur Franck DUBOIS présente les points du pôle TURRF

R.H :

Une commission est planifiée le lundi 16 octobre avec pour ordre du jour : la présentation du tableau des effectifs de rentrée et avancements, présentation et proposition du RIFSEEP pour application et remplacement du régime indemnitaire actuel, information et questions diverses.

Travaux, Urbanisme :

- Des travaux de réfection sur la route de Marigny (CCF) sont en cours de réalisation.
- Des travaux sous l'égide CCF et ONF sont prévus sur la route de la forêt qui pourrait être fermée de 1 à 3 semaines. Les dates ne sont pas encore connues.
- Assainissement : quelques opérations restent à faire dont un avaloir route de Neuville.
- Des travaux seront effectués en fonction des synthèses et projections budgétaires.
- Un bilan doit être établi durant la semaine 40, puis présenté en commission finances à planifier.
- Un audit sur les équipements téléphoniques et internet de la commune est envisagé afin de faire clair sur le fonctionnement de l'internet suite au changement d'opérateur et de box ainsi que sur les modalités de dialogues des différents éléments et suite à des pannes répétitives sur le standard téléphonique et son fonctionnement plutôt erratique.
- Église : une rencontre avec Madame Brigitte BOYER est prévu jeudi 5 octobre pour faire le point concernant l'église et notamment envisager la fermeture à clef de la pièce donnant accès à l'escalier du clocher.
- Parking de la mairie : 3 entreprises sont sollicitées pour répondre au cahier des charges approuvé par l'ensemble du conseil. Deux réponses ont été reçues à ce jour. Une commission travaux à planifier statuera sur le choix de l'entreprise et des matériaux.
- Frigos du bar de la salle polyvalente : La commande a été passée auprès de l'entreprise REC.
- Régulation chauffage CM1/CM2 : trois entreprises ont été sollicitées pour la pose d'une régulation plus fine des températures dans les salles de classes et la garderie.
- Commission aménagement Centre bourg :
- Une réunion a eu lieu le 7 septembre dernier avec le nouveau Directeur de France- Loire qui confirme le souhait de mener à bien le projet d'aménagement selon le montage suivant : acquisition du foncier de la commune, construction et exploitation de

logements (sociaux, vente, location), un programme détaillé et un planning doivent être présentés courant octobre.

Monsieur Franck DUBOIS rappelle que l'EPFLi du Loiret demande à la commune de se positionner sur la reconduction ou non du portage foncier de l'achat de la propriété Brisset : la planification de l'opération de France Loire permettra à la commune de prendre sa décision.

Monsieur Arnaud TARTRON demande si la commune a un droit de regard sur le projet.

Puisque celui-ci doit respecter les règles du PLU, la commune aura un droit de regard sur le projet.

Monsieur Cyrille MERY souhaite que le projet soit présenté à la commission Centre Bourg.

La réunion des maires du canton est planifiée le 17 octobre 2017 ; l'ordre du jour n'est pas encore parvenu.

Finances : Un point budgétaire des 2 budgets sera fait pour déterminer les opérations à effectuer ou arbitrer notamment en fonction des prévisions de recettes. Monsieur Franck DUBOIS confirme que ces points seront évoqués lors d'une réunion de la commission finances.

Médailles de la commune : Une médaille a été remise à Monsieur Albert Nuttall, habitant Montréal, neveu de l'officier Albert William Tuuri dont l'avion est tombé sur Rebréchien en juillet 1944. Monsieur Nuttall fait annuellement livrer une gerbe sur la tombe des aviateurs et transmet tous ses remerciements à la commune et au conseil municipal de cette attention particulière.

Monsieur IMMERZEEL initiateur de toutes les recherches sur le Lancaster, souhaite organiser une journée du souvenir/exposition afin que la mémoire perdure dans la commune et auprès des enfants de l'école. La commune l'assistera pour la réalisation de cette exposition.

CAE-CDD restaurant communal, entretien des locaux

Monsieur le Maire présente, aux membres de l'assemblée, différents courriers reçus, relatifs à la suppression par le gouvernement des contrats aidés. La commune avait déposé une demande auprès de pôle emploi pour pourvoir aux postes ouverts au restaurant scolaire et entretien des locaux.

Le conseil départemental nous informe qu'il est possible de recruter des bénéficiaires du RSA dans le cadre de contrats d'accompagnement dans l'emploi, et nous transmet les noms de 2 personnes de la commune éligibles. Le service du personnel contactera ces deux personnes. Des CDD seront ouverts si les contrats aidés ne peuvent être signés.

INDEMNISATION DE SURVEILLANCE ALLOUÉE AUX PERSONNELS ENSEIGNANTS

réf : D2017_043 A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire rappelle que l'enseignante de CM2 a accompagné les élèves en classe de découverte à Combloux du 28 mai au 2 juin 2016.

Il précise que le décret du 6 mai 1985 prévoit une indemnité pour les Professeurs des écoles accompagnant les élèves en classe extérieure ; La rémunération versée serait égale au

montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

Heure de surveillance	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,37 euros
Instituteurs exerçant en collège	10,37 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	11,66 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	12,82 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **décide** de verser une indemnité à l'enseignante lors du séjour en classe extérieure, sur la base du décret fixant la rémunération des heures supplémentaires par les personnels enseignants pour le compte et à la demande des collectivités territoriales,

- **dit** que l'indemnité sera ordonnancée à l'article 6218 du budget primitif 2017, pour 81.62 € (11.66x7j)

Contrôle de paie comptable public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu suite aux différents contrôles comptables exercés sur différentes collectivités du territoire. Concernant le contrôle de la paie, le comptable public réclame la délibération de la commune instaurant l'aide de Noël aux agents de la collectivité, qui aurait dû être actée avant le 26 janvier 1984 en vertu de l'article 111 alinéa 3 de la loi n°84-53.

En l'absence de délibération, le comptable public précise qu'il ne versera pas l'aide de Noël 2017, et préconise à Monsieur le Maire de recouvrer les sommes versées en 2015 et 2016.

Une information à ce sujet sera faite aux agents de la collectivité par la responsable des affaires générales en même temps que la présentation du RIFSEEP, après la commission Ressources Humaines prévue le 16 octobre 2017.

Assainissement

Par délibération, le conseil municipal a décidé de confier à Suez Eau France la facturation de l'encaissement de sa part collecte des Eaux Usées. Ainsi, la facture prochaine SUEZ comportera la part collecte assainissement de la commune et la part traitement des eaux usées.

Point ZAC

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de rencontrer le propriétaire de la zone 1AU de la ZAC afin d'évoquer avec lui les conditions de la poursuite du projet.

Questions diverses :

- Rapport d'activités CCF

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée du rapport d'activités de la Communauté de Communes de la Forêt 2016.

6.1 RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Le budget de la CCF présente à la fin de l'exercice 2016 un excédent cumulé de **2 881.637.72 euros**.

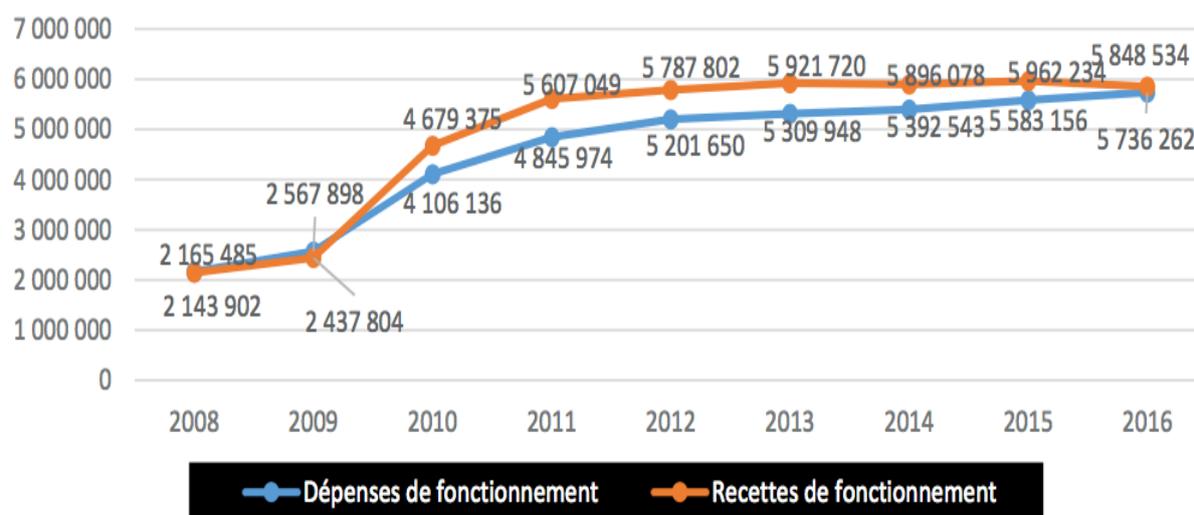
RÉSULTATS CCF 2016			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES 2016	5 848 533,57	1 471 361,73	7 319 895,30
DÉPENSES 2016	5 736 241,64	2 054 009,73	7 790 251,37
RÉSULTATS 2016	112 291,93	-582 648,00	-470 356,07
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	3 206 837,39	145 156,40	3 351 993,79
RÉSULTAT CUMULÉ 2016	3 319 128,32	437 491,60	2 881 637,72

6.2 FONCTIONNEMENT

Pour la première fois depuis 2008, les recettes de fonctionnement de la CCF baissent en 2016 à cause principalement de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), mais aussi d'une plus grande prise en compte du quotient familial dans le tarif des services enfance et une baisse des subventions des organismes extérieurs.

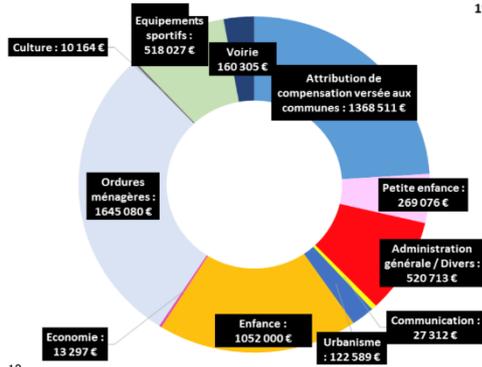
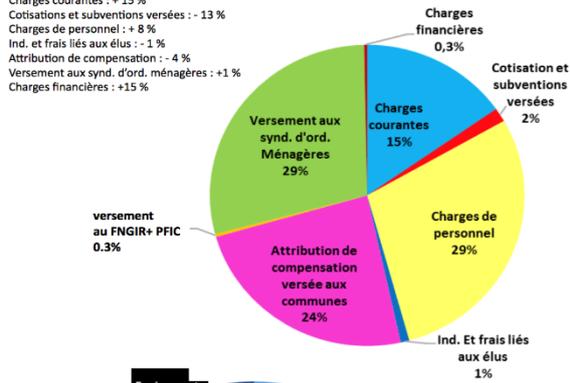
En parallèle, les dépenses de fonctionnement engagées par la Communauté de Communes ont fortement augmenté suite au développement de ses compétences et aux charges induites par l'adhésion de nouvelles communes. Elles se stabilisent de 2011 à 2014, puis progressent à nouveau en 2015 compte tenu de la réforme des rythmes scolaires, puis en 2016 du fait d'importants travaux d'entretien de voirie.

Recettes et dépenses de fonctionnement de 2008 à 2016



6.2.1 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016

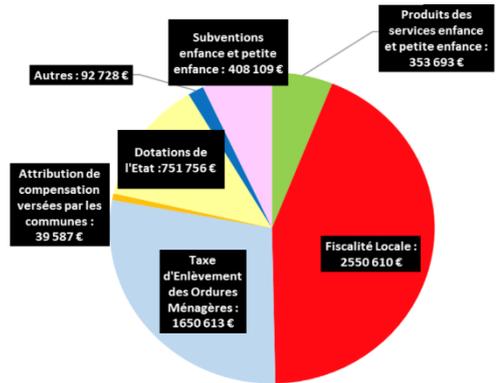
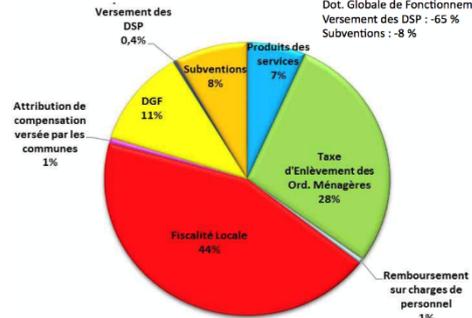
Charges courantes : + 15 %
 Cotisations et subventions versées : - 13 %
 Charges de personnel : + 8 %
 Ind. et frais liés aux élus : - 1 %
 Attribution de compensation : - 4 %
 Versement aux synd. d'ord. ménagères : + 1 %
 Charges financières : + 15 %



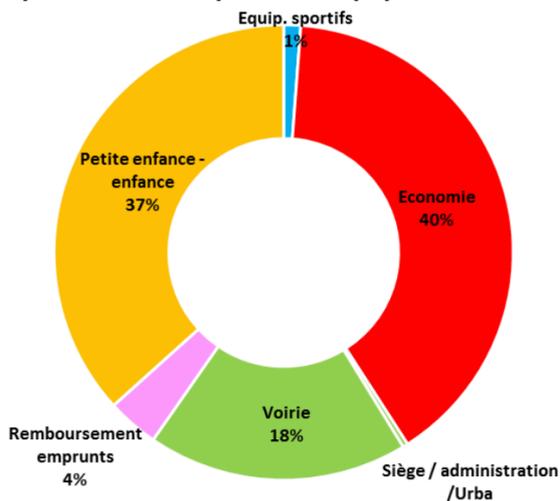
1R

6.2.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016

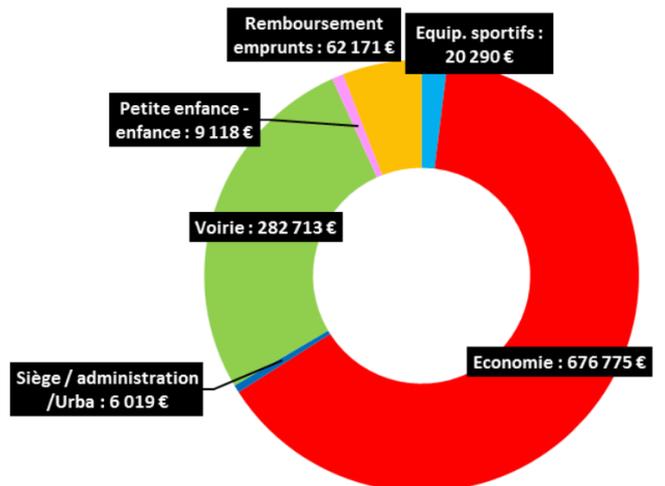
Produits des services : - 7 %
 TEOM : + 1 %
 Remboursements sur charges de personnel : - 13 %
 Fiscalité locale : + 4 %
 Attribution de compensation : + 22 %
 Dot. Globale de Fonctionnement : - 15 %
 Versement des DSP : - 65 %
 Subventions : - 8 %



Répartition des dépenses d'équipement 2016



Investissement : reste à charge 2016



9 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 LES PARCS D'ACTIVITÉ

9.1.1 LA GESTION DES PARCS D'ACTIVITÉ : UNE COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE

9.1.1.1 LE PÉRIMÈTRE DE LA COMPÉTENCE

La loi Notre supprimant la notion d'intérêt communautaire pour les ZAE à partir du 1^{er} janvier 2017, la CCF avait réfléchi en amont au transfert de ces dernières.

Il n'existe cependant pas de définition légale d'une

ZAE. Pour établir une liste de zones transférables, la CCF s'était appuyée sur les réponses ministérielles venues préciser les conditions de réalisation d'une zone, à savoir :

« l'aménagement de terrains destinés à être cédés à des entreprises, à des fins économiques. »

Au regard de ces critères, les zones d'activité suivantes ont été transférées à la CCF au 1^{er} janvier 2016 :

- Aschères : Zone de la Boudarderie
- Neuville-aux-Bois : Zone de Montfort, Zone du Point du Jour
- Traînou : Zone du Moulin de Pierre
- Vennecy : Zone des Trois Arches

9.1.2 UN DÉVELOPPEMENT À PROGRAMMER : LE PROJET DU POINT DU JOUR II

9.1.2.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le territoire de la Communauté de Communes de la Forêt ne propose pas de terrains d'activités viabilisés et vacants.

Différentes études ayant démontré la pertinence de l'implantation d'un nouveau parc d'activités à Neuville-aux-Bois (étude du Pays Forêt d'Orléans Val-de-Loire et étude de faisabilité économique de la CCF),

le Conseil Communautaire a décidé de programmer l'implantation d'un nouveau parc d'activités face à celui du Point du Jour (occupé par la société FM Logistic).

Les terrains occupent une surface de 21ha ; ils ont été zonés en AUi au PLU de Neuville-aux-Bois.

9.1.2.2 ÉTAT D'AVANCEMENT

ACHAT DES TERRAINS

Afin d'aménager ces terrains, la CCF doit s'en rendre propriétaire. Le Conseil Communautaire a décidé de lancer les démarches d'achat auprès des propriétaires.

Le service des domaines a estimé le prix de ces terrains à 3 euros du m². Après consultation des

propriétaires, un accord a été trouvé à 3,05 euros du m², les indemnités d'éviction restant à la charge de l'acquéreur.

L'achat s'est finalisé en juillet 2016, pour un montant de 659 291 € TTC.

LE PROJET DU POINT DU JOUR II



Plan de situation du futur parc d'activité du Point du Jour II.

11.4 NOUVEAUTÉ 2016 : LE PÔLE ENFANCE DE TRAÎNOU

Les équipements de Traînou et la halte-garderie de Loury ne présentant plus les exigences de qualité et de sécurité nécessaires aux services, une étude de programmation pour une structure petite enfance/ enfance à Traînou avait été lancée en 2012.

Le chantier de construction, démarré en mars 2015, s'est terminé à l'été 2016. La structure a été inaugurée le 8 octobre 2016 avec des portes ouvertes conçues pour l'occasion.

La structure comprend un accueil de loisirs de 80 places, une halte-garderie de 16 places (auparavant située à Loury), ainsi qu'un relais parents – assistants maternels (auparavant situé en mairie de Traînou). Sa superficie est de 643 m².

La société France Services Patrimoine a conçu le programme de construction, et le cabinet Gilbert Autret Architecture s'est chargé de la construction du bâtiment. Le montant total des travaux s'élève à 1 350 000 euros TTC.



12.1 LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AQUATIQUES

Depuis 2011, la société Recrea gère le Bassin d'Apprentissage Fixe et le Centre Aquanova pour la CCF en Délégation de Service Public. Le contrat court sur 5 ans, à partir du 1^{er} octobre 2011. Il a été reconduit en 2016 pour un an, soit jusqu'au 15 septembre 2017.

La CCF prend en charge le transport des élèves. Cette charge s'élève à 31 604 euros. L'accès est pris en charge par la CCF y compris pour le collège et l'institut médico-éducatif dont le coût s'élève à 30 euros la séance.

12.1.1 L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION

Il s'effectue au BAF de Neuville-aux-Bois, à la piscine de Chécy pour les élèves de Vennecy et à la piscine de Châteauneuf-sur-Loire pour certains élèves de Trainou. Plus de 1 550 élèves accèdent à l'apprentissage de la natation pendant 12 à 13 séances par an.

Les élèves de 6^{ème} du collège de Neuville-aux-Bois et les usagers de l'institut médico-éducatif profitent également du BAF de Neuville-aux-Bois.



COÛT DU PROJET RESTRUCTURATION DU BAF (HT)		FINANCEMENT		
TRAVAUX	772 220	APPORT DU DEMANDEUR	193 566	20%
HONORAIRES	84 944	PRÊTS (2)		
FRAIS DE COORDINATION ET CONTRÔLE, ÉTUDE DE SOL,		AUTRES		
		SUBVENTIONS		
		ADEME, AUDIT ÉNERGÉTIQUE		
		CONSEIL DTAL	96 783	10%
		CONSEIL RÉGIONAL	193 566	20%
		ETAT DETR	483 915	50%
		ADEME, CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE PLAN ISOLATION RÉGION CENTRE		
GÉO	8 000			
ANNONCES LÉGALES, FRAIS DE DOSSIER	10 000			
ASSURANCE	15 444			
ALÉAS 10%	77 222			
TOTAL	967 830	TOTAL	967 830	

12.1.2 TRAVAUX ENTREPRIS AU BAF

Construit en 1978, le bassin d'apprentissage fixe de Neuville-aux-Bois accueille des usagers de 8h30 à 20h. 180 personnes environ fréquentent, par jour, l'équipement. Ce dernier a été initialement conçu pour l'apprentissage de la natation en milieu scolaire ; mais il accueille également d'autres activités (aquagym).

Depuis plusieurs années, des non conformités sont relevées dans l'eau et l'air de la structure. Elles sont dues à l'inadéquation entre des équipements vieillissants de traitement d'air et d'eau vieillissants, et une utilisation intensive des bassins. L'agence régionale de santé a menacé à plusieurs reprises de fermer le bassin.

Des travaux d'amélioration ont été engagés ces dernières années, comme la pose d'un déchloramineur et d'une centrale de traitement de l'air dans la structure. Malgré cela, le bâtiment présente encore plusieurs points de non-conformité. En outre, il ne répond plus pleinement à la demande des usagers. Un diagnostic technique a été réalisé et fait apparaître les éléments à corriger, tels que :

- Problème d'accessibilité
- Menuiseries extérieures à rénover
- Complexe de couverture à rénover / isolation thermique
- Non-conformité du traitement d'eau
- Rénovation du second œuvre
- Plomberie (douche à rénover)
- Système de traitement d'eau à rénover
- Non-conformité du code du travail
- Organisation fonctionnelle à améliorer

Suite à ce diagnostic, le Conseil Communautaire a décidé d'opter pour un scénario de restructuration de l'équipement, pour un coût de 967 831 € HT. Celui s'avère moins coûteux que la construction d'un bassin couvert sur le site Aquanova, estimé à 1 980 000 € HT (valeur 2011).

Le projet de restructuration du bassin d'apprentissage fixe comprend une rénovation en profondeur de l'équipement, avec un agrandissement permettant d'améliorer son fonctionnement et le confort des usagers.

Séance levée à : 21 h 40

En mairie, le 29/09/2017
Le Maire
Alain DARDONVILLE